

Financement des régimes de retraite

L'accroissement de l'espérance de vie, la baisse de la natalité et l'arrivée à l'âge de la retraite de l'importante génération des baby-boomers suscitent parfois des craintes relatives à la sécurité financière du système de retraite. L'OCDE a mis en lumière les difficultés auxquelles la plupart des pays industrialisés sont susceptibles de faire face. Elle a aussi indiqué des pistes de réforme qui devraient être envisagées par les pays, à savoir essentiellement augmenter la période de cotisation et/ou diminuer les prestations.

Ainsi, le Canada serait mieux placé que de nombreux autres pays de l'OCDE pour faire face aux défis du vieillissement démographique (OCDE, 2005). D'une part, on n'anticipe pas un vieillissement aussi rapide ou de même ampleur qu'au Japon ou dans de nombreux pays européens. Cette affirmation n'est toutefois pas valable pour le Québec qui se situe tout de suite après le Japon pour la rapidité de son vieillissement. Deuxièmement, les réformes engagées ont renforcé la viabilité du financement des pensions publiques de vieillesse. En effet, tant le Régime de rentes du Québec (RRQ) que le Régime de pensions du Canada (RPC) ont augmenté les taux de cotisation de façon importante, et sont partiellement capitalisés. Enfin, on

estime que la situation des travailleurs vieillissants sur le marché du travail s'est améliorée au cours des dernières années. L'OCDE juge néanmoins que le Canada devrait intensifier les efforts pour améliorer les perspectives d'emploi des travailleurs plus âgés et adopter des mesures pour encourager les travailleurs vieillissants à demeurer sur le marché du travail, notamment en élargissant les possibilités de conjuguer une rente de retraite et un revenu d'activité. Cette dernière recommandation s'inscrit tout à fait dans le sens des actions entreprises actuellement par le gouvernement du Québec, lesquelles n'ont toutefois pas encore abouti, alors que les baby-boomers, qui auraient pu profiter de ces changements, s'appêtent justement à quitter le marché du travail (voir chapitre 6).

La question des régimes de retraite publics, particulièrement dans le contexte du vieillissement de la population, invoque la question de leur financement, à savoir par répartition ou par capitalisation.

Dans un système par capitalisation, un capital est accumulé avec les cotisations de l'employé, de l'employeur et les intérêts courus sur ces sommes. C'est à partir de ce capital que les rentes sont payées. Dans un système par répartition, les charges sociales prélevées sur la production des travailleurs servent à payer les prestations des retraités. Les régimes publics en vigueur en Europe sont surtout des régimes financés par répartition; la perspective d'une diminution du nombre de travailleurs comparativement au nombre de retraités a soulevé des craintes quant à la viabilité des régimes de retraite et amené plusieurs pays à les modifier ou à projeter de le faire. À première vue, le Québec et le Canada, avec leurs régimes partiellement capitalisés, semblent donc en meilleure position.

Les régimes de retraite au Québec ont profité de bons rendements des marchés boursiers pendant les années 1990. Toutefois, plusieurs employeurs ont profité des surplus générés pour offrir des retraites anticipées ou prendre des congés de cotisation. Aujourd'hui, la situation est moins rose pour un grand nombre d'entre eux. Depuis les dernières années, les faibles rendements et les taux d'intérêt peu élevés ont entraîné la création de déficits dans plus de la moitié des régimes de retraite. Certains tentent de résoudre le problème en convertissant des régimes à prestations déterminées en régimes à cotisations déterminées²¹. Mais, selon

Le Canada devrait intensifier les efforts pour améliorer les perspectives d'emploi des travailleurs plus âgés.

21. Le régime à prestations déterminées garantit une rente dont le montant est fixé à l'avance. Ce montant correspond généralement à un pourcentage du salaire multiplié par les années de service reconnues par le régime. Un régime à cotisations déterminées est un régime pour lequel la cotisation de l'employeur et celle de l'employé, s'il y a lieu, sont fixées à l'avance. Par contre, le montant de la rente, comme c'est le cas pour un REÉR, dépendra de la somme accumulée dans le compte et des taux d'intérêt au moment de l'achat de la rente. Source : Régie des rentes du Québec, *Pour en savoir plus sur votre régime de retraite*.

M. Henri-Paul Rousseau²², le problème est plus fondamental. Les gens entrent plus tard sur le marché du travail, vivent plus longtemps et finalement passent moins de temps au travail au cours de leur vie. La période pendant laquelle les gens cotisent à un régime de retraite est devenue plus courte que celle pendant laquelle ils reçoivent des rentes. C'est cette situation qui doit être changée. Il est donc urgent de mettre en place des mesures pour inciter les travailleurs à demeurer plus longtemps au travail et renverser la tendance actuelle au retrait prématuré du marché du travail.